

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil d'Administration du 10 JUILLET 2024

*Le mercredi dix juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du conseil, sur la convocation de sa Vice-Présidente du vendredi cinq juillet deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam Mulot.*

Nombre de votants : en exercice : 11 Présents : 8 votants : 8

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,  
Christian FOSSOUL, Louissette LECOQ, Philippe RICHIER, Dieinaba SY, Alain QUIBEL, représentants le Conseil Municipal,  
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,  
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

M. RICHIER est désigné secrétaire de séance.

2024-33

Provision pour créances douteuses – Budget principal

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57  
**Vu** le Conseil d'Administration du 10 juillet 2024,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour créances douteuses basées sur 15 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses ;
- **PREND ACTE** que le calcul établi en 2022 s'élève à 967,01 € ;
- **APPROUVE** l'inscription ultérieure d'un crédit de 145.05 € au compte 6817 en décision modificative n°1 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à exécuter les écritures nécessaires, en concertation avec le comptable une fois la décision modificative n°1 adoptée.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le :

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240821-2024-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2024

